

Nous avons accordé et accordons à la commune de Petit-Rechain les présentes lettres confirmatives avec autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles et qui sont :

D'azur, à un saint Martin au naturel, l'écu timbré d'une couronne d'or.

Chargeons notre ministre de l'intérieur (M. Liedts) de l'exécution des présentes qui seront insérées au *Bulletin officiel*.

gères pour l'exercice de 1841. (Bull. offic., n. xcvi.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des affaires étrangères, pour l'exercice de 1841, est fixé à la somme de un million soixante et quinze mille cinq cents francs (1,075,500), conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1841.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. Lebeau).

1097. — 28 DÉCEMBRE 1840. — *Loi qui fixe le budget du département des affaires étran-*

TABLEAU

Du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice de 1841.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre,	fr. 21,000 »	} fr. 119,000 »
— 2. Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>),	»	
— 3. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service,	54,000 »	
— 4. Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service,	2,000 »	
— 5. Matériel,	32,000 »	
— 6. Achat de décorations de l'ordre Léopold,	10,000 »	

CHAPITRE II.

Traitement des agents politiques.

Art. 1 ^{er} . Autriche,	40,000 »	} 506,500 »
— 2. Confédération germanique,	40,000 »	
— 3. France,	60,000 »	
— 4. Grande-Bretagne,	80,000 »	
— 5. Pays-Bas,	50,000 »	
— 6. Italie,	40,000 »	
— 7. Prusse,	50,000 »	
— 8. Turquie,	40,000 »	
— 9. Bavière,	15,000 »	
— 10. Brésil,	21,000 »	
— 11. Danemarck,	15,000 »	
— 12. Espagne,	15,000 »	
— 13. États-Unis,	25,500 »	
— 14. Grèce,	15,000 »	
A reporter, fr.		625,500 »

(1) Présentation à la chambre des représentants le 17 novembre 1840. — *Monit.* du 18. — Rapport par M. Eugène Desmet le 3 décembre. — *Monit.* des 4 et 12 décembre. — Discussion les 9, 10 et 11 décembre. — *Monit.* des 10, 11 et 12. — Adoption le 14 décembre par 75 membres contre quatre. — *Monit.* du 15.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 19 décembre. — *Monit.* du 20. — Discussion les 21 et 22 décembre. — *Monit.* des 22, 23 et 24. — Adoption le 22 décembre à l'unanimité des 32 membres présents. — *Monit.* du 24.

	Report, fr.	625,500 "
— 15. Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Bréma et Lubeck,	15,000 "	} 60,000 "
— 16. Portugal,	15,000 "	
— 17. Sardaigne,	15,000 "	
— 18. Suède,	15,000 "	
CHAPITRE III.		
Article unique. Traitement des agents consulaires,		110,000 "
CHAPITRE IV.		
Article unique. Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'ils y soient remplacés,		10,000 "
CHAPITRE V.		
Article unique. Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses,		70,000 "
CHAPITRE VI.		
Article unique. Frais à rembourser aux agents du service extérieur,		75,000 "
CHAPITRE VII.		
Article unique. Missions extraordinaires et dépenses imprévues,		50,000 "
CHAPITRE VIII.		
Article unique. Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas,		75,000 "
	Total, fr.	1,075,500 "

1098. — 31 DÉCEMBRE 1840. — *Loi qui ouvre un crédit provisoire au département des travaux publics pour les deux premiers mois de l'année 1841.* (Bull. offic., n. xcvi.) (1).

Léopold, etc. Nous ayons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministère des travaux publics un crédit provisoire d'un million sept cent six mille quatre-vingt-trois francs soixante-six centimes (fr. 1,706,083 66 c.), pour faire face aux dépenses des deux premiers mois de l'exercice 1841.

Art. 2. Ce crédit sera réparti de la manière suivante, sur les différents articles compris dans le projet du budget du département des travaux publics, pour l'exercice 1841, savoir :

CHAPITRE 1^{er}. — Administration centrale.

Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre, fr.	3,500 "
2. Id. des fonctionnaires, etc.,	19,075 "
3. Loyer de l'hôtel du ministère,	4,500 "
4. Ameublement de l'hôtel du ministère,	<i>Mémoire.</i>
5. Fourniture de bureau, etc.,	3,000 "
6. Frais de route, etc.,	1,000 "

CHAP. II. — Ponts et chaussées. — Canaux, rivières, polders. — Ports et côtes. — Bâtiments civils. — Personnel des ponts et chaussées.

Art. 1 ^{er} . Entretien et amélioration des routes, etc.,	fr. 566,666 "
A reporter,	fr. 397,741 "

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 décembre 1840. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Cools, le 25 décembre. — *Monit.* du 24. — Adoption le même jour à l'unanimité des 66 membres présents. — *Monit.* du 24.

Rapport au sénat par M. le chevalier de Rouillé le 28 décembre. — *Monit.* du 29. — Discussion et adoption le 29 décembre à l'unanimité des 53 membres présents. — *Monit.* du 30.